



CONSEIL COMMUNAL

**PROCES - VERBAL
de
L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES
Du 29 mars 2017**

sous la présidence d'Yves Luginbühl

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Procès-verbal de l'assemblée du 25 janvier 2017
3. Communications du Bureau
4. Informations de la Municipalité
5. Election d'une Commission consultative en matière de déchets
6. Demande de crédit d'un montant de CHF 324'000.- TTC pour les aménagements d'une place de parcage pour deux-roues, d'un trottoir traversant au débouché du chemin Sous-Voie, ainsi que d'une modification du trottoir – préavis N° 02/2017 – présentation du dossier en collaboration avec un responsable des CFF
7. Rapports des Commissions et des délégations intercommunales
8. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Excusés : O. EMERY – F. KEHRER-BORY – J.-L. PHILIPPIN – J. TIDMARSH.

2. Procès-verbal de l'assemblée du 25 janvier 2017

S. MEYLAN relève l'absence dans le procès-verbal de sa remarque liée au postulat de R. SANSONETTI: il serait intéressant pour les habitants du Triangle de trouver une solution à la hauteur du nouveau passage piéton pour se rendre à la gare sans descendre au giratoire car il a un chemin piétonnier qui fait tout le tour.

Le procès-verbal est approuvé par 37 oui, 0 avis contraires, 4 abstentions.

3. Communications du bureau

Le Président :

- Relève sa surprise quant à l'exagération des éléments mentionnés dans l'article paru dans le journal « La Côte » du 16 février 2017 concernant le remplacement des

réverbères. Les modèles de réverbères vont être changés comme demandé et il n'y a plus lieu de continuer la polémique.

- Invitation aux 25 ans du Collège des Rojalets du 4 au 6 mai 2017 et encourage les Myarolans à y aller.

4. Informations de la Municipalité

Le SYNDIC :

- Acceptation de participer à une étude avec la commune de Tannay, non pas pour étudier un futur port comme la presse s'en est fait l'écho mais, pour faire partie d'un groupe de travail qui va réfléchir sur un aménagement général des rives des deux communes.
- Précision par rapport à l'article paru dans « Le Temps » : l'esprit n'est pas de se lancer dans la construction d'un nouveau port mais plutôt d'entamer une réflexion générale sur l'ensemble du littoral dont un éventuel projet de port de plus petite taille fait partie.
- Lecture anticipée à l'assemblée de l'édito qui paraîtra en avril 2017 dans le journal « le Myarolan » sur la problématique de péréquation financière avec le canton.

S. MASCALI:

- Emprunt de 4 mio est arrivé à échéance en mars 2017. Renouvellement de l'emprunt en le divisant en 2 : 2 mio pendant 1an à un taux négatif de 0.10% et 2 mio pendant 2 ans à un taux de 0%

C. HILFIKER:

- Organisation de la zone lacustre des communes de Mies et Tannay :
 - Un groupe de travail a été constitué pour se pencher sur l'organisation future de la zone lacustre avec l'aide d'un bureau d'urbanisme.
 - Un cahier des charges est en train d'être rédigé pour parler des exigences et attentes d'une petite étude urbanistique qui permettra de faire des esquisses dans la manière d'organiser cette zone
 - D'autres aménagements sont en réflexion du côté de Tannay tels que: la présence du camping, la plage avec la cabane de pêcheur, la possible remise à l'air libre de l'embouchure du Torry.
- Gare CFF :
 - Un article va paraître dans le journal « le Myarolan » sur la future gare de Mies
 - 3 dates importantes à retenir:
 - Mercredi 17 mai 2017 à 18h : visite par le public du nouveau quai
 - Samedi 17 juin 2017 : basculement vers le nouveau quai et cérémonie officielle à 10h en présence des CFF et de la Municipalité
 - Mercredi 25 octobre 2017 à 18h30 : présentation tout public du projet Léman 2030 avec les CFF

P. MEIER est content que le projet d'aménagement de la zone lacustre soit cette fois-ci pris sous l'angle global avec tout ce que cela englobe pour toute la population et non seulement pour les propriétaires de bateau.

S. EMERY :

- Projet Piscine/Patinoire :
 - 3 oppositions à ce projet: une qui ne devrait pas poser de problème car des réunions ont déjà eu lieu avec les personnes concernées, les deux autres sont issues des mêmes riverains que la 1^{ère} fois (seulement une des 3 familles s'est retirée) avec une opposition d'une quinzaine de pages toujours liée au bruit.
- Dates importantes à retenir :
 - 4 au 6 mai 2017 : 25 ans des Rojalets avec une journée portes ouvertes, avec des spectacles, des concerts, des chorégraphies et un bal
 - 13 mai 2017 : Marché artisanal
 - 19 mai 2017 : Fête des voisins (tables et bancs mis à disposition par la commune)
 - 23 et 24 juin 2017: Fête du lac
 - Bicentenaire du décès de Mme de Staël : plusieurs présentations programmées de Mars à Septembre 2017 au château de Coppet.
Le 13 juillet 2017, TGV spécial affrété pour faire le trajet Paris-Coppet avec un tarif négocié et des spectacles pendant le trajet.
- Présentation en détail de l'AJET et de ses structures.
- Projection de la bande annonce d'un film réalisé par l'ESEDE (Ecole supérieure en éducation de l'enfance) sur la Grotte aux enfants, accueil parascolaire de l'école des Sorbiers.

C. STEVENS demande si les habitants de la commune qui ne paient pas d'impôts peuvent quand même envoyer les enfants dans cette structure et si la priorité est donnée aux enfants dont les parents paient des impôts.

S. EMERY : ces personnes devront payer le prix coutant. Une liste de priorité est disponible mais la principale étant que la priorité est donnée aux enfants dont les parents travaillent.

G. DERIAZ:

- Travaux Immeuble Au Chauchay :
 - Travaux avancent bien. Le crépi extérieur et l'isolation seront effectués en juin-juillet 2017
 - Des containers bleus provisoires ont été installés pour 3 mois pour abriter les bureaux du CMS pendant les travaux de finition à l'intérieur
 - Présente ses excuses pour les nuisances de bruit et poussière causées par ces travaux
- Projet d'aménagement du quartier du Sorbier :
 - Ajustement du projet avec les architectes pour rester dans l'enveloppe de CHF 10 -11 mio
 - Finalisation de l'avant-projet en attendant les conclusions liées à la péréquation financière
- Présentation des buts et objectifs de la FEDEVACO (Fédération Vaudoise de Coopération) ainsi que des avantages de ce partenariat
- Présentation d'un projet financé par la commune de Mies pendant 3 ans (en partenariat avec la FEDEVACO) et qui lutte contre l'endettement des paysans à Madagascar
- Concert offert par la commune de Mies du Malagasy Gospel le 22 mai 2017 à 19h30 à Coppet : beaux chants a cappella de jeunes filles défavorisées de Madagascar

5. Election d'une Commission consultative en matière de déchets

C. HILFIKER explique les raisons qui ont incitées la Municipalité à proposer l'élection d'une telle commission :

- Pour clarifier un certain nombre de points concernant les déchets des entreprises et les quantités de déchets admissibles
- Avant d'introduire de nouvelles mesures pour les plastiques, faire un test pour 2 filières supplémentaires pour les plastiques (flaconnage pour le lait et mixte). Des conteneurs supplémentaires seront mis à disposition pour récolter ces flaconnages et garder parallèlement le compacteur du tout plastique.

Le but de la Commission sera d'aider à valider les options choisies en fonction des résultats du test.

P. MEIER remercie la municipalité pour cette initiative et qu'une commission officielle soit nommée. Il y a déjà une commission des déchets « occulte » qui s'était constituée suite à l'introduction de la taxe déchets et qui a eue à plusieurs reprises des interactions avec la Municipalité.

H. JOCHAUD DU PLESSIX rappelle qu'en octobre 2012 c'était la Commission de gestion et la Commission de l'environnement qui avaient fait le rapport sur le règlement communal pour la gestion des déchets, la directive communale en matière de déchets et la directive de calcul de la taxe déchets. Quelle est donc la pertinence de vouloir recréer une commission ad-hoc dans la mesure où il y a déjà ces deux commissions et qu'il y aura des aspects financiers?

Le SYNDIC explique qu'il est important d'avoir une vision globale sur la manière de collecter et traiter les déchets et qu'une réflexion soit faite avec une délégation du conseil sur un domaine aussi sensible.

H. JOCHAUD DU PLESSIX, A. HEPP, M. BERTINAT, P. BIGNENS, R. CLAVIEN, P. MEIER et J.-P. STREIT se portent candidats.

H. JOCHAUD DU PLESSIX, A. HEPP, M. BERTINAT, P. BIGNENS, R. CLAVIEN, P. MEIER et J.-P. STREIT sont élus par acclamation.

6. Demande de crédit d'un montant de CHF 324'000.- TTC pour les aménagements d'une place de parcage pour deux-roues, d'un trottoir traversant au débouché du chemin Sous-Voie, ainsi que d'une modification du trottoir – préavis N° 02/2017 – présentation du dossier en collaboration avec un responsable des CFF

Présentation de deux représentants des CFF sur les thèmes suivants: Léman 2030, projet et l'aménagement de la place de la gare de Mies.

S. MEYLAN : quels types de gradins sont prévus pour CHF 40'000.- ?

Représentant des CFF : ces gradins sont prévus pour reprendre les différences de niveau.

S. MEYLAN ne voit pas sur les plans les bancs et poubelles budgétées à CHF 7'000.-

Représentant des CFF : ces aménagements sont trop petits pour être dessinés sur les plans.

S. MEYLAN : combien de mètres de grilles de canalisations sont prévus pour CHF 20'000.- ?

Représentant des CFF : n'a pas en tête le nombre de mètres mais le budget comprend aussi le raccord pour la gestion des eaux.

C. BERNARD demande quel est l'intérêt de faire un autre parking à vélo sur l'autre côté et s'il y a une clientèle à Mies pour ce type d'aménagement fermé?

Représentant des CFF : il y a aura un parking deux-roues fermé pour plus de sécurité. La demande et l'utilisation de ce parking fermé viendra naturellement avec le temps.

F. GAVILLET VOLLENWEIDER soulève qu'à la gare de Coppet il y a beaucoup de dépravaions et que c'est important d'avoir un parking fermé.

Le SYNDIC précise qu'il faut rendre la gare accessible avec des vélos de valeur et favoriser la circulation avec les deux-roues.

P. BIGNENS demande combien de places couvertes sont prévues pour les vélos ?
Représentant des CFF : il y aura 15 places couvertes

J.-P. STREIT demande s'il y aura des badges d'entrée et qui va les gérer ?

C. HILFIKER : les badges seront gérés par la commune. Le prix n'a pas encore été défini et ne devrait pas être trop élevé.

R. CLAVIEN demande si la passerelle qui était prévue au-dessus du passage à niveau sera réalisée?

Représentant des CFF : cet aménagement a été pris en compte dans le projet et pourrait être réalisée dans le futur.

R. CLAVIEN : un feu est-il prévu au niveau du passage piéton vu l'important trafic ?

C. HILFIKER : aucun feu n'est prévu pour l'instant. L'étude a été faite avec le voyer et il faut attendre de voir comment cela se passe avec le trafic avant d'envisager l'installation d'un feu ou d'un gendarme couché.

Le SYNDIC souligne que ces aménagements sont le fruit de nombreuses discussions au sein de la Municipalité et d'une recherche d'équilibre. Il y aura toujours la possibilité de faire des changements dans le futur. L'offre de travaux des CFF (à prix coutants) a été soumise à un bureau d'ingénieurs afin de s'assurer que les prix pratiqués étaient compétitifs. Remercie les CFF d'avoir accepté de faire cette présentation et d'avoir participé activement aux réflexions et recherches de solutions sensées et économiques pour la commune.

P. MEIER souligne qu'il manque l'escalier qui va au parking à voitures.

Le SYNDIC: cet escalier est bien compris dedans même s'il ne figure pas sur les plans présentés.

R. SANSONETTI: est-il prévu un trottoir du côté du parking à vélo en arrivant du chemin Sous-Voie?

Représentant des CFF : il n'y a pas de trottoir prévu car cela impliquerait des couts trop élevés.

R. SANSONETTI : est-il prévu d'élargir le trottoir coté lac pour ralentir le trafic?

Le SYNDIC : souci de trouver un équilibre entre fluidité du trafic et la sécurité. La solution choisie est conviviale et viable pour la commune.

A. HEPP demande si le parking voitures coté Jura va persister ?

C. HILFIKER : ce parking est maintenu dans l'état avec le même système de gestion.

J.-P. STREIT demande si l'entrée du chemin Sous-Voie sera identique à ce qui a été aménagé en face du restaurant de la Couronne avec une différence de niveau en diagonale?

C. HILFIKER : le trottoir traversant sera en surélévation avec un chanfrein.

Le Président demande la lecture des rapports des Commissions.

F. BUENSOD apporte une correction à son rapport : ce n'est pas le SYNDIC qui était présent mais S. MASCALI.

F. BUENSOD (Commission des travaux). La Commission recommande d'approuver le préavis N° 02/2017.

F. GAVILLET VOLLENWEIDER apporte une correction au 5^{ème} paragraphe de son rapport : il y a lieu d'enlever la phrase « sur une période de 20 ans en moyenne » et les parenthèses.

F. GAVILLET VOLLENWEIDER (Commission des finances). La Commission recommande d'approuver le préavis N° 02/2017.

Le PRESIDENT procède au vote :

- Autoriser la Municipalité à faire entreprendre les travaux d'aménagement d'une place de parcage pour deux-roues, d'un trottoir traversant au débouché du chemin Sous-Voie et d'une modification du trottoir et accès au chemin Sous-Voie et au P+R de la Commune.
- D'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 324'000.- TTC
- De prélever ce montant sur la trésorerie courante. Cet investissement sera amorti de deux façons : soit pour des installations qui relèvent du génie civil sur la période usuelle de 30 ans et pour des installations mobiles en relation avec l'installation mobilière (cycles, bancs et poubelles) sur une période plus brève de 10 ans, étant entendu que ce dernier amortissement plus court porte sur un montant de CHF 66'000.- TTC.

L'objet est accepté par 40 oui, 0 avis contraires, 1 abstention.

7. Rapport des Commissions et des délégations intercommunales

Il n'y a pas de rapports des commissions et délégations intercommunales.

8. Divers et propositions individuelles

Le Président soulève qu'il serait judicieux dans le futur de mettre les présentations faites par des personnes venant de l'extérieur au début dans l'ordre du jour.

Le Président annonce que le prochain conseil sera son dernier conseil et qu'un nouveau président devra être nommé.

P. MEIER s'inquiète de la disparition de la cloche de l'école !


Le SYNDIC rappelle que la boursière cantonale va prendre sa retraite après 17 années de bons et loyaux services et souhaite la remercier pour toutes ces années.

Mme Manuela Rabunal, nouvelle boursière a déjà commencé pour assurer la transition.

S. MEYLAN demande s'il est possible de recevoir les documents du conseil plus en avance? Le SYNDIC en prend note et propose d'envoyer les documents en deux fois si nécessaire.

La parole n'est plus demandée, la Secrétaire procède à la lecture de **l'extrait de PV qui est accepté à l'unanimité, 0 avis contraires, 0 abstention**. La séance est levée à 22h15.

Le Président



Yves LUGINBÜHL



La Secrétaire



Gnilane SAGNA